

## Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2019

### L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept octobre à vingt heures trente

Le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 09 octobre 2019

**Présents** : MME **BLAINEAU** Angélique, **BLANCHARD** Agnès, **ETAVARD** Catherine, **LARMUTH** Angéla **SAMSON** Stéphanie, **VARIN** Chantal, **MM FOUCHÉ** Étienne, **BALLAND** Jean-Michel, **BONNEAU** Pascal **CHAMPHOYAU** Dominique, **PAPIN** Stéphane et **SITEAU** Anthony

**Absents excusés** : **DECHAINED** Bruno et **ROBICHON** Hervé

**Absent**:

Secrétaire de séance : **BLAINEAU** Angélique

Le procès-verbal de la précédente réunion n'appelant aucune observation de la part des Conseillers est accepté à l'unanimité.

### **RÉGULARISATION ET ACTUALISATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU**

Vu la délibération n°193/2019 du 16 septembre 2019 de la communauté de communes Mellois en Poitou approuvant la modification des statuts de Mellois en Poitou,

Les débats et les délibérations adoptées qui se sont tenus au cours des derniers mois en bureau et conseil communautaire concernant :

- le transport des élèves vers les piscines (extension vers les écoles communales),
- la qualité d'autorité organisatrice des transports scolaires de la communauté de communes pour les écoles communales (suppression à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020),
- la prise de compétence « Hors GEMAPI sur le périmètre du SYMBO »,
- la prise de compétences « Infrastructures de charges en lien avec le SIEDS »,
- la maîtrise d'ouvrage communale pour l'entretien et la signalétique des chemins de randonnée

Monsieur le maire rappelle que les communes doivent approuver les nouveaux statuts sous trois mois à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire. A défaut de réponse dans ce délai, leur avis est réputé favorable.

Le conseil, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts de la communauté de communes Mellois en Poitou.

### **APPROBATION DE LA DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS-EN-POITOU**

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la décision du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B en date du 27 septembre 2019 d'accepter la demande de retrait des compétences à la carte « Assainissement collectif » et « Assainissement non collectif » de la Communauté de Communes Mellois-en-Poitou au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le Conseil Municipal accepte le retrait des compétences à la carte « Assainissement collectif » et « Assainissement non collectif » de la Communauté de Communes Mellois-en-Poitou ce qui implique un retrait en tant que membre du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DUE PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS**

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2019, Selon le barème suivant :

- pour les infrastructures souterraines, par Km et par artère : 40,73€,
- pour les infrastructures aériennes, par Km et par artère) : 54,30 €,
- pour les autres installations, par m<sup>2</sup> au sol : 27,15 €.

Artère aérienne : 19,475 km Artère en sous-sol 14,619 km et 0 pour l'emprise au sol.

Le conseil accepte de solliciter Orange pour la RODP pour un montant total de 1 652, 92 euros.

### **INFORMATIONS / COMMISSION D'APPEL D'OFFRES AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG –CHOIX DES ENTREPRISES**

## Commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE (Deux-Sèvres)

5 Entreprises ont répondu à l'appel d'offres concernant les travaux.

3 pour le lot 1 VRD (voies et réseaux) : montant TTC

COLAS CO pour un montant de 321 796,26, MRV pour 355 911,88, EIFFAGE pour 314 422,43

2 pour le lot 2 aménagements paysagers : EIVE pour un montant de 45 358,68, MON JARDIN EN CHARENTE pour 50 305,72.

Après étude du rapport d'analyses des offres par le maître d'œuvre SIT&A CONSEIL- ERIC ENON et la commission, les équipes retenues sont EIFFAGE pour la VRD et EIVE pour les aménagements paysagers. Le conseil valide le choix des entreprises.

### **PLAN DE FINANCEMENT POUR LE CENTRE BOURG**

M. le Maire propose de financer l'opération du centre bourg en demandant un prêt

DEPENSES TTC		RECETTES TTC		
Bureau étude	15 600	CAP79	38 930	9,70%
Suivi des travaux	19 800	DETR	95 177	23,72%
Imprévu	3 000	FCTVA Bureau d'étude	5 807	1,45%
Travaux avec option	359 776	FCTVA Travaux	59 018	14,71%
Frais administratifs	3 000	Emprunt	80 000	19,94%
		Amendes de Police	9 135	2,28%
		Autofinancement	113 109	28,19%
	401 176		401 176	100,00%

Arrondi à l'euro

FCTVA/ récupérable N+2

16,404%

Le conseil valide le plan de financement tel qu'il est présenté.

### **DEMANDE DE PRÊT**

M. le Maire propose de financer l'opération du centre bourg en demandant un prêt

3 banques ont été consultées 2 ont répondu.

Pour des échéances trimestrielles

Montant	Durée en mois	Crédit Agricole			Caisse d'Épargne		
		Taux %	Échéances constantes	Coût global	Taux%	Échéances constantes	Coût global
80 000	60	0.45	4 047,42	80 948,36	0.40	4 042,13	80 842,60
80 000	120	0.75	2 077,81	83 112,44	0.65	2 067,33	82 693,20
80 000	144	0.83	1 752,77	84 133,03	0.72	1 741,20	83 577,60
80 000	180	0.95	1 432,17	85 930,13	0.75	1 410,99	84 659,40

Frais de dossier de 100 €

Après étude des propositions le conseil décide de valider l'offre de la Caisse d'Épargne pour un prêt sur 60 mois (5 ans) avec échéances trimestrielles de 4 042,13 €. Le coût total de l'emprunt avec les frais de dossiers s'élèvera à 80 942,60 €.

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION- RECRUTEMENT DE 2 AGENTS RECENSEURS**

Le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020. La commune possédant environ 320 foyers, il sera nécessaire de recruter 2 agents recenseurs.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer 2 emplois d'agents recenseurs, non titulaire, à temps non complet pour la période mentionnée ci-dessus. Mme Aline MUZARD et M. Mickaël LAUNAY réaliseront ce recensement.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

M. VARIN Louis fabrique une borne à livres, qui sera installée à l'aire de jeux.

Cérémonie du 11 novembre. La demande de détachement de militaire a été faite et validée, par contre la cérémonie est prévue à 11 heures mais l'heure est en attente de confirmation de l'ENSOA. Les beaux-arts devront être consultés pour la remise en état du parvis devant la porte de l'église.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 21h25

Prochaine séance le mercredi 20 novembre 2019

**Le Maire,  
Étienne FOUCHÉ**